ù



#### C.N.R.P.

Club Noiséen de Randonnée Pédestre Association loi 1901 - Agrément Jeunesse et Sports : 93SP329 - Affiliée FFRP Siège social : 8/10 MPT Marcel Bou 49 rue du Docteur Sureau

93160 NOISY-LE-GRAND © 0
Email: cnrp93@gmail.com

Email: <a href="mailto:com/cnrp93@gmail.com">cnrp93@gmail.com</a>
Internet: <a href="mailto:http://www.cnrp93.com">http://www.cnrp93.com</a>

**©** 06-17 04 05 15 **Seine-Saint-Denis** 

1ter, place des martyrs de la Résistance et de la Déportation 93110 Rosny-sous-Bois 

⊕ 01.48.54.00.19

Internet: https://www.randopedestre93.fr

Assurance R.C.P.: WTW-GROUPAMA Département Sport Immeuble

Quai 33 33/34 quai De Dion Bouton - CS70001 -

92814 Puteaux 🕾 09 72 72 01 19

ffrandonnee@grassavoye.com - Contrat n°: 41789295M / 0002

Garantie financière :

Le 18 septembre 2023

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot

92000 Nanterre - 2 33(0)149313131

Contrat N° 4000716162/0

## **NOTICE D'INFORMATION**

# Week-end « Traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel » du 29 au 31 mars 2024 NG-2024-01

Le séjour est ouvert aux adhérents du CNRP, inscrits à l'activité randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2023/2024 avec l'assurance RC ou plus. Si places disponibles, ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée 2023/2024 avec l'assurance RC ou plus.

Nombre de participants : 16 au minimum, 28 au maximum.

Déroulement : 3 randonnées, entre 10 km et 15 km, la traversée 14 km, dénivelé autour de 150 m. Fumeurs s'abstenir.

Date : du vendredi 29 mars au dimanche 31 mars 2023. Déplacements en voiture (covoiturage)

## **PROGRAMME**

**Vendredi 29 mars**: Rendez-vous au parking du Champy à 7h00 (départ 7h15). Un trajet de 380 km de Noisy-le-Grand (93) à Saint-Jean-le-Thomas (50), pique-nique tiré du sac en cours de route. Après l'arrivée au gîte, départ pour une randonnée "**Boucle autour de la Cabane Vauban**" (10 km). Dîner au gîte à 19h00.

**Samedi 30 mars**: Le matin: départ avec notre pique-nique en voiture pour le **Scriptorial d'Avranches** (15 km). Visite guidée de 10h00 à 11h30. Nous repartons pour le Bec d'Andaine où nous pique-niquerons (13 km). A 13 heures traversée de la baie du Mont Saint-Michel (14 km A/R), arrivée au Mont Saint-Michel à 16 heures, pause d'une heure et retour à 19h00 au Bec d'Andaine. **(équipements nécessaires pieds nus et en short, vêtements chauds, ciré et un change)**. Départ en voiture (6 km) pour le gîte. Repas vers 19h30 pour un repas amélioré à base de poissons et de coquillages.

**Dimanche 31 mars**: Au départ du gîte avec notre pique-nique, vers 9h00, départ vers **l'Abbaye de La Lucerne** (10 km) pour une randonnée de 15 km autour de l'Abbaye. Visite de l'**Abbaye** en autonome. Départ pour Noisy-le-Grand vers **16h00**, retour tardif.

RENSEIGNEMENT: Guy: 06 71 82 84 22, Florence: 06 14 81 09 91

#### **HEBERGEMENT**

L'Etoile de la Mer, Communauté du Chemin Neuf Allée du Presbytère 50530 Saint-Jean-le-Thomas

**2** 02 33 48 84 24

Chambres de 2 personnes, WC et douche dans chaque chambre, draps et linge de toilette non fournis, taies et couvertures sont fournies, pas de ménage à faire.

Pour le confort de tous et le bien de chacun, il est demandé de veiller à ne pas faire de bruit avant 7h30 et après 22h Le séjour est réservé

Distance du gîte : 380 kms de Noisy-le-Grand soit 5h00 de trajet voiture (avec arrêt)

#### **COUT DU SEJOUR**

Le coût du séjour par personne est fixé à 187 €.

Ce prix comprend:

- Pension complète avec le repas amélioré du samedi soir, les pique-niques du samedi et du dimanche
- La taxe de séiour.
- L'accompagnement du groupe de randonnée par 2 animateurs du CNRP
- La traversée de la baie avec un quide professionnel (Chemins de la Baie du Mont Saint-Michel)
- La visite du Scriptorial d'Avranches
- L'immatriculation tourisme.

Ne sont pas compris

- La location de drap 7 euros
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages).
- Les prestations non réservées seront payables sur place (option de la visite de l'Abbaye de La Lucerne)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382 Tél. 01 44 89 93 90 CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z– SIRET : 303 588 164 00051.



#### INSCRIPTION

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 22 septembre 2023. Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque (à l'ordre du CNRP), d'un virement ou d'une CB (en ligne sur le site) de réservation de 93 € plus la prime d'assurances facultative à prendre dès la préinscription (11 €) en en avertissant le responsable du séjour.

Les préinscriptions seront closes le 13 octobre 2023. S'il y a plus de 28 préinscrits, les organisateurs étudieront s'il est possible d'accroitre le nombre de participants pour le séjour, dans le cas contraire, une commission se réunira pour établir la liste des participants. Les adhérents, n'ayant pu y participer, se retrouveront prioritaires pour les prochains voyages.

Vous trouverez, annexés à cet envoi, les conditions générales relatives à ces assurances et le bulletin de souscription.

Si vous souhaitez profiter de tout ou partie de cette offre, nous vous invitons à :

- Remplir le bulletin de souscription et à déterminer le montant à payer.
- Nous retourner ce formulaire avec le règlement correspondant.

Votre inscription deviendra définitive après le renvoi du Bulletin d'inscription signé sous 8 jours.

Le chèque de réservation (préinscription) sera affecté au règlement du premier acompte.

A adresser à : Guy BONNIN 3 rue des Mastraits 93160 NOISY-LE-GRAND (06 71 82 84 22)

## **ASSURANCES FACULTATIVES**

L'assurance est prise au niveau de la FFR et est <u>fortement conseillée</u>. Lors du début du séjour, il vous faudra être en conformité avec la réglementation sanitaire en vigueur à cette date.

#### **PAIEMENTS**

- 1er acompte de 93 € dont les frais de dossier de 5 € (immatriculation tourisme),
- Solde du séjour de 94 € avant le 29 février 2024.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du CNRP.

Le paiement par CB est autorisé, attention, toutes les CB ne prennent pas en compte l'assurance annulation ou COVID.

#### **DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS**

Les participants seront regroupés, pour viser à constituer des équipages de 4 personnes par véhicule.

(Environ 760 kms aller-retour Noisy-le-Grand – St-Jean-le-Thomas et 45 kms sur place).

Les responsables du week-end géreront la contribution de chacun au frais du déplacement (*voir article 4.7 du Règlement Intérieur*). Le coût du partage est estimé à **74** € par personne, sur la base de 4 adhérents par voiture (dont **35** € de péage).

COUT GLOBAL EVALUE: environ 261 €.

## FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION AVEC ASSURANCE

- Annulation faite avant le 29 février 2024 : restitution des sommes versées avec retenue de 30 € de frais de dossier
- Annulation postérieure au 29 février 2024 : retenue de 100% du montant total du séjour

## FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION SANS ASSURANCE

Remboursement si un(e) remplaçant(e) est trouvé(e) avec retenue de 30 € par dossier d'inscription

## **CESSION DU SEJOUR**

- Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.
- Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice.
- Le participant remplaçant devra effectuer la phase d'inscription (voir paragraphe <u>INSCRIPTION</u> ci-dessus)

## **RECOMMANDATIONS**

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour et de penser à l'équipement de base du randonneur (vêtement de pluie, chaussures, bâtons de marche, lacet de rechange, **gourdes**, etc...) Je m'engage sur l'honneur à participer avec bonne humeur à l'intégralité des réjouissances (repas au restaurant, parties de rigolades etc...ainsi qu'à toutes les randonnées).

En vous souhaitant, par avance, un agréable séjour, nous vous adressons nos cordiales salutations de randonneur. L'équipe Responsable Tourisme

PJ: Annexe 12bis. Obligation d'information des articles R211-6 et R211-12 du Code du tourisme

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la permanence de l'Association ou sur le site de l'association https://www.cnrp93.com/week-ends-semaines-et-plus